

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

ARTICLE 1 : APPLICATION

1.1 Terminologie

Les présentes conditions générales régissent tout contrat de mise à disposition d'une SALLE de jeu conclu entre, l'association Coloc Factory, enregistré à la sous préfecture de Châtelleraut sous le numéro W861007344, dont le siège social est situé au 9 route de châtelleraut 86100 Antran dénommée « le VENDEUR », et les utilisateurs de la salle, dénommés « les UTILISATEURS », qu'ils aient effectué personnellement la réservation de la salle ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne qui a réservé, dénommée « l'ACHETEUR ».

La mise à disposition de la salle est formalisée sous la forme d'un « CONTRAT », quel que soit le moyen de réservation, savoir une réservation depuis le site internet de la COLOC FACTORY via le site www.colocfactory.fr, dénommé « SITE INTERNET », ou auprès du personnel ou des membres de la COLOC FACTORY,

La prestation pour laquelle l'ACHETEUR réserve et paie, est appelée « SESSION DE JEU ».

1.2 Mise à disposition

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent quel que soit le moyen de réservation. Ces conditions sont disponibles à tout moment. Un exemplaire des conditions générales de vente est continuellement affiché dans les locaux du **VENDEUR**, lieu de la mise à disposition de la salle de jeu. Elles sont disponibles sur le SITE INTERNET et peuvent être consultées librement sur simple demande auprès du personnel ou des membres de la COLOC FACTORY, Elles sont systématiquement portées à la connaissance de chaque **UTILISATEUR** préalablement à toutes commandes.

Sur le SITE INTERNET du VENDEUR, l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente est conditionnée à l'action de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente » lors du processus de réservation.

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente ainsi que le contenu de son SITE INTERNET (www.colocfactory.fr) ; et ce sans à en avoir à apporter les raisons, à tout moment et sans préavis,

ARTICLE 2 : ACTIVITE

Projet Synapse est un concept de jeu d'évasion grandeur nature, dit « Escape Game », qui appartient à la COLOC FACTORY.

Selon le principe du jeu, le VENDEUR accorde aux UTILISATEURS le droit d'occuper la SALLE pour une durée maximale de 90 (quatre vingt dix) minutes. L'occupation de la SALLE a pour seul et unique but de participer à un jeu organisé par la COLOC FACTORY.
Ce jeu est réalisé en équipes de 3 à 6 personnes maximum.

ARTICLE 3 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET REGLEMENT INTERIEUR

3.1 Durée du jeu

Les UTILISATEURS acceptent que la durée de présence dans la SALLE soit de 90 (quatre vingt dix) minutes maximum ; peu importe qu'ils soient parvenus ou non à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes.

Les UTILISATEURS acceptent également que le jeu s'arrête avant la fin des 90 (quatre vingt dix) minutes, notamment s'ils sont parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes dans ce délai.

Cette réduction du temps de jeu ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement ou d'aucune compensation tarifaire.

3.2 Accès

L'admission dans la SALLE est conditionnée à la présentation de l'email de confirmation de réservation (envoyé peu après le processus de paiement à l'ACHETEUR) et sur présentation d'une pièce d'identité de ce dernier.

Projet Synapse étant un Escape Game d'horreur, il faut avoir minimum 13 ans pour participer à condition d'être accompagné d'un adulte. Et à partir de 16 ans vous pouvez venir non accompagné.

En cas de doute sur l'âge d'un UTILISATEUR, la COLOC FACTORY se réserve le droit de demander un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, etc., la liste n'étant pas exhaustive).

Le lieu n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (présence d'escalier). Il est aussi fortement déconseillé aux femmes enceintes.

De même, le jeu étant basé sur la peur et le thème de l'horreur, il est déconseillé aux personnes cardiaques ou encore souffrant d'épilepsie et de photosensibilité de participer.

3.3 Utilisation

Les UTILISATEURS sont tenus de maintenir la SALLE et l'intégralité de ses équipements (décorations, ameublement, matériel de supervision etc.) en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé par la direction de la COLOC FACTORY et ses membres habilités. La liste de ces équipements n'est pas limitative.

De ce fait, les UTILISATEURS acceptent, par ce CONTRAT, que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée de la salle et de ses équipements fera l'objet d'une facturation laissée à la discrétion du VENDEUR.

La résolution des énigmes n'est pas basée sur la force. Il n'est donc aucunement nécessaire de mettre en œuvre des moyens de contraintes physiques disproportionnés sur le matériel et les équipements mis à disposition.

En cas de dommage, une facturation sera mise à la charge des UTILISATEURS, à la discrétion du VENDEUR, en dédommagement des dégradations occasionnées et du préjudice subi par la COLOC FACTORY, notamment en cas d'impossibilité d'utilisation de la SALLE par la suite, le temps que les réparations nécessaires soient effectuées et de la nécessité de dédommager les UTILISATEURS suivants ayant déjà réservé qui ne pourraient avoir accès à la SALLE en question.

De plus, l'UTILISATEUR est tenu d'utiliser la SALLE et ses équipements de sorte à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres UTILISATEURS, aux locaux et équipements du local et au personnel, aux dirigeants et autres membres de l'association COLOC FACTORY, Durant toute leur présence au sein des locaux de la COLOC FACTORY, les UTILISATEURS s'engagent à utiliser la salle et les équipements raisonnablement, à se conformer aux règles édictées par les présentes conditions générales et à coopérer avec le personnel, les dirigeants et autres membres de la COLOC FACTORY.

Chaque UTILISATEUR devra être normalement prudent, diligent et soigneux. Par conséquent, la COLOC FACTORY ne tolère aucune forme de violence, verbale ou physique, ni harcèlement ou intimidation envers d'autres UTILISATEURS ou bénévoles ou dirigeants de la COLOC FACTORY.

Elle se réserve ainsi le droit de refuser l'accès aux locaux à toute personne présentant de tels comportements et à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues, et ce notamment par mesure de sécurité pour ladite personne ou tout autre UTILISATEURS ou bénévoles ou dirigeants de la COLOC FACTORY.

De même, elle se réserve le droit de mettre fin à toute partie déjà engagée, et ce pour les mêmes raisons.

Dans les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement.

Il est suggéré aux UTILISATEURS de porter des vêtements confortables pour le jeu. Les chaussures à talons hauts ne sont pas recommandées.

3.4 Confidentialité

Aucun enregistrement personnel ne peut être effectué dans la SALLE. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement vidéo et/ou audio (téléphones mobiles, caméras GoPro...cette liste n'étant pas limitative) est formellement interdite.

L'enregistrement sera autorisé uniquement si l'option vidéo à été sélectionné est validé par la COLOC FACTORY,
L'utilisation de tels appareils pourra occasionner l'arrêt complet du jeu et ce pour tous les UTILISATEURS.

De même, les UTILISATEURS ne devront pas divulguer les détails du jeu, directement et/ou indirectement. Toute divulgation partielle et totale violerait les intérêts commerciaux de la COLOC FACTORY.

La responsabilité civile des auteurs de tels comportements pourra être recherchée par la COLOC FACTORY, en réparation du ou des préjudices subis.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix pratiqués par la COLOC FACTORY sont indiqués sur le SITE INTERNET du VENDEUR (<http://www.colocfactory.fr>).

Les tarifs indiqués sont en euros (€) toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, par personne, pour une SESSION de 90 (quatre vingt dix) minutes dans une SALLE.

Le prix est de 15€ par personne, au sein d'une même équipe (3 à 6 personnes maximum). Le prix de l'option vidéo est de 10€ par groupe.

Si seuls deux UTILISATEURS souhaitent participer au jeu, une SESSION pour trois UTILISATEURS devra néanmoins être réservée.

Si plus d'UTILISATEURS se présentent pour participer à la SESSION de jeu que ce qui était initialement prévu lors de la réservation, la différence de prix devra être réglée avant de participer au jeu, ceci dans la limite de 6 joueurs (UTILISATEURS) autorisés par SALLE.

La COLOC FACTORY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, après en avoir informé les CLIENTS sur son site internet (<http://www.colocfactory.fr>) et dans le local accueillant ses salles. Tout ACHETEUR paiera toutefois le tarif en vigueur au moment de sa réservation.

ARTICLE 5 : RESERVATION

5.1 Modalités

La mise à disposition d'une SALLE est conditionnée à sa réservation et à son paiement préalable. La réservation est effectuée par l'ACHETEUR sur le SITE INTERNET de l'association COLOC FACTORY : **www.colocfactory.fr**

Seules les personnes majeures, âgées de plus de 18 ans au moment de la réservation, peuvent être ACHETEURS.

Il est de la responsabilité de l'ACHETEUR de vérifier que les prestations réservées correspondent à ses attentes.

Toutes les réservations sont effectuées depuis le SITE INTERNET et selon les disponibilités affichées sur celui-ci. La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de réservation, lequel est envoyé à l'acheteur à l'issue du processus de paiement. Il est possible, sous certaines conditions et dans certaines circonstances exceptionnelles, que les bénévoles ou les dirigeants de la COLOC FACTORY puissent effectuer cette réservation pour le compte de l'ACHETEUR si ce dernier ne peut la faire lui-même.

Dans ce cas, l'ACHETEUR accepte sans aucune réserve que ce type de réservation n'entraîne aucune responsabilité de la part des dirigeants ou des bénévoles de la COLOC FACTORY, ceux-ci n'agissant alors qu'en tant qu'opérateur de saisie selon les instructions données par l'ACHETEUR. L'ACHETEUR renonce donc à tout recours du fait d'une mauvaise utilisation ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données.

Il est possible également que les bénévoles ou dirigeants de la COLOC FACTORY puissent accepter cette réservation en direct, alors que les UTILISATEURS sont dans les locaux de la société. Toutefois, ce mode de réservation ne sera accepté que dans le cas où les UTILISATEURS viennent d'achever une partie de jeu dans ces mêmes locaux, et dans l'hypothèse également où une SALLE serait disponible et prête lors de leur demande (conditions cumulatives).

L'association COLOC FACTORY se réserve le droit de refuser toute réservation à un ACHETEUR qui n'aurait pas payé l'ensemble des prestations qui lui auraient été facturées, et également l'accès à tout UTILISATEUR dans ces circonstances.

Une réservation ne peut être transférée ou revendue à des fins commerciales. Si une réservation est transférée ou revendue en violation de cet article, le porteur de celle-ci se verra refuser l'accès aux SALLES.

5.2 Retard

En cas de retard d'un ou des UTILISATEURS de l'équipe qui a réservé la SESSION, les UTILISATEURS présents à l'heure de rendez-vous pourront décider s'ils souhaitent ou non débiter la partie.

Toutefois, dans tous les cas, la SALLE devra être libérée à l'heure butoir prévue dans la réservation initiale. De plus, la COLOC FACTORY se réserve le droit de refuser l'accès aux UTILISATEURS dont le retard s'élève à 30 minutes ou plus.

Tous les horaires seront systématiquement rappelés dans les emails de confirmation envoyés par la COLOC FACTORY.

L'accès à la SALLE d'un UTILISATEUR, après que les autres UTILISATEURS de l'équipe aient débuté la partie, sera conditionné à l'accord préalable des bénévoles et/ou dirigeants de la COLOC FACTORY.

5.3 Nombre d'utilisateurs

Si le nombre d'UTILISATEURS qui se présentent pour participer à la SESSION de jeu est plus faible que celui prévu dans la RÉSERVATION, l'ACHETEUR et/ou les UTILISATEURS ne peuvent prétendre au remboursement de la différence de prix.

Si le nombre d'UTILISATEURS qui se présentent pour participer à la SESSION de jeu est plus important (dans les limites fixées pour l'utilisation de la SALLE en question par l'association COLOC FACTORY) que celui prévu dans la RÉSERVATION, la différence de prix devra être réglée avant de participer au jeu.

ARTICLE 6 : MOYENS DE PAIEMENT

Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur le SITE INTERNET.

Si l'ACHETEUR ne peut régler le montant de la réservation par ce moyen de paiement, il devra en informer préalablement les bénévoles ou les dirigeants de la COLOC FACTORY et contacter l'organisateur au moins 3 jours ouvrés avant la date de la RÉSERVATION afin de régler le montant en euros par chèque ou en espèces (en euros).

La COLOC FACTORY a confié la gestion de sa plateforme de paiement à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des transactions en ligne. Ce dernier ne conserve aucune donnée concernant l'ACHETEUR dans ses bases de données.

Le SITE INTERNET est disponible en version française.

6.1 Paiement par carte bancaire

Pour l'utilisation de sa carte bancaire, chaque Utilisateur devra se conformer aux conditions générales émises par la banque avec laquelle il a contracté ce moyen de paiement.

ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article 121-21-8 du code de la consommation, aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée sauf dans le cadre d'une annulation du seul fait de la COLOC FACTORY. Dans ce dernier cas, le montant de la réservation initiale sera remboursé.

7.2 Réservations en ligne

Conformément à l'article 121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que

d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. Par conséquent, aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée sauf dans le cadre d'une annulation du seul fait de la COLOC FACTORY. Dans ce dernier cas, le montant de la réservation initiale sera remboursé dans un délai de 7 (sept) jours ouvrables.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

L'ACHETEUR est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation en ligne sur le SITE INTERNET.

L'ACHETEUR accepte de recevoir de la part de la COLOC FACTORY des informations et offres commerciales sur son adresse email ou sur son téléphone mobile en cliquant sur la case d'autorisation du SITE INTERNET.

L'ACHETEUR et/ou l'UTILISATEUR qui saisit ses coordonnées téléphoniques sur le SITE INTERNET de la SARL TEAM QUEST accepte d'ores et déjà d'être contacté par la COLOC FACTORY et ce par téléphone ou SMS.

L'ACHETEUR renseignant les coordonnées des autres joueurs / UTILISATEURS (noms et prénoms, numéros de téléphone, adresses email) autorise la COLOC FACTORY à envoyer des informations et offres commerciales à ces derniers. Il prend l'entière responsabilité de la communication de ces informations et la COLOC FACTORY ne saurait être poursuivie pour une telle utilisation de données.

La COLOC FACTORY s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses UTILISATEURS à une société extérieure, hors requête d'une autorité habilitée par la loi et dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les ACHETEURS et UTILISATEURS disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent CONTRAT en s'adressant à la COLOC FACTORY à l'adresse suivante : 9 route de châtelierault 86100 Antran.

ARTICLE 9 : SECURITE

L'UTILISATEUR s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont données, qu'elles soient contractuelles, affichées sur le SITE INTERNET ou dans le local accueillant la SALLE, ou données oralement par les bénévoles ou les dirigeants de la COLOC FACTORY.

Il est formellement et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site.

Il est également formellement interdit de consommer de la nourriture ou des boissons dans les SALLES mises à disposition.

De manière générale, il est formellement interdit de consommer de l'alcool ou des drogues dans le local accueillant les SALLES précitées.

Les animaux ne sont également pas acceptés.

Chaque UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité et protection incendie, de même que les issues de secours. Celles-ci sont clairement identifiées dans le local de la COLOC FACTORY.

Il est à ce titre formellement interdit de gêner les issues de secours, lesquelles doivent rester dégagées en toute circonstance. L'UTILISATEUR pourra utiliser les issues de secours si et seulement si la situation exige l'évacuation du local (incendie par exemple). Tout abus et/ou ouverture intempestive de ces issues par un ou plusieurs UTILISATEUR(S) entraînera la facturation des coûts occasionnés par cet abus.

L'UTILISATEUR est au fait qu'il est absolument interdit d'apporter dans les locaux et dans la SALLE des objets considérés comme (1) des dangers physiques (armes, explosif, inflammable, comburant, gaz sous pression ou liquéfié, corrosif), (2) dangereux pour la santé (toxique, corrosif pour la peau, irritant/sensibilisant, cancérogène/tératogène) et (3) dangereux pour le milieu aquatique.

De même, il est formellement interdit de toucher, manipuler, ouvrir (liste non restrictive) tout objet portant l'étiquette "NE PAS TOUCHER".

Les objets comportant cette étiquette ne font pas partie du jeu, les bénévoles et dirigeants de l'association le rappelleront avant l'entrée de l'équipe dans la SALLE. La COLOC FACTORY ne pourrait pas voir engager sa responsabilité, tant pénale que civile, en cas d'utilisation, de manipulation et/ou de toucher de ces objets par les UTILISATEURS.

La responsabilité de la COLOC FACTORY ne saurait être engagée en cas de vol d'objets ou effets personnels appartenant aux UTILISATEURS, ces derniers restant responsables de leur garde et surveillance durant toute la durée de la présence dans le local.

ARTICLE 10 : PHOTOS ET VIDÉO

10.1 Photos

Des photographies des membres de chaque équipe d'UTILISATEURS pourront être prises avant ou après la session de jeu, avec l'accord des UTILISATEURS.

Ces photographies pourront être utilisées par la COLOC FACTORY afin d'alimenter son SITE INTERNET ou son écosystème digital (comptes Facebook, Twitter, Instagram etc..., la liste n'étant pas exhaustive).

Ces mêmes photographies pourront être envoyées par email aux UTILISATEURS dans un délai raisonnable après la session de jeu.

La COLOC FACTORY ne pourra être tenue responsable de l'utilisation, frauduleuse ou non, de ces photographies par les UTILISATEURS et/ou l'ACHETEUR, et par tout tiers au CONTRAT. Cette utilisation sera effectuée sans contrepartie financière.

10.2 Vidéos

Chaque SALLE comporte un dispositif de vidéosurveillance et d'écoute permettant au personnel de la COLOC FACTORY de suivre la session de jeu et d'aiguiller les UTILISATEURS si besoin (en communiquant des indices notamment). Ce dispositif contribue uniquement au jeu et n'enregistre en rien les SESSIONS de jeu des UTILISATEURS.

L'accès aux SALLES est conditionné à l'acceptation par les UTILISATEURS d'un tel moyen de supervision.

ARTICLE 11 : CONTACT

Si vous souhaitez nous contacter, nos coordonnées sont les suivantes :

COLOC FACTORY
9 route de châtelierault
86100 ANTRAN
Email : colocfactory@gmail.com

ARTICLE 12 : TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français et notamment de ceux dans le ressort duquel est installé le siège social de la COLOC FACTORY.